

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Subvention SDAT 2016-2018

Au titre de la programmation 2016 du Contrat de ville, il est proposé, dans le cadre de la convention 2016-2018 avec la SDAT, signée entre l'État, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, le Grand Dijon et les communes de Chenôve et Dijon, **de soutenir les trois actions suivantes à hauteur de 427 200 € :**

- ACOR Grand Dijon pour 345 870 € :

Ce dispositif est un service d'intervention sociale spécialisée dans la prise en charge de situation sociales complexes, un outil de remédiation sociale permettant le retour des bénéficiaires à leur service social ou une réorientation vers un service spécialisé. Il est ouvert à 140 personnes majeures par an, entraînées dans un processus d'exclusion sociale ;

- INSER SOCIAL Chenôve à hauteur de 49 430 € :

L'action vise à accompagner les familles fortement marginalisées sur le territoire de la commune de Chenôve. En 2015, la démarche a permis l'accompagnement d'environ 60 personnes au titre d'aides au logement, à la vie quotidienne (besoins alimentaires, hygiène, ...) et moins majoritairement au titre d'éléments connexes (démarches administratives, insertion professionnelle, ...) ;

- Espace Permanent d'Insertion (EPI) pour 31 900 € :

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'accompagner les personnes très éloignées du monde du travail et de les aider à reconstruire un parcours d'insertion sociale et professionnelle. En 2015, c'est plus de 50 personnes qui ont pu être accompagnées.

Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, les autres partenaires interviennent pour l'année 2016 à hauteur de :

- l'État, au titre du Contrat de ville :	100 870 € ;
- l'État, sur ces crédits de droit commun pour :	132 600 € ;
- l'Agence Régional de Santé pour :	80 000 € ;
- le Conseil Départemental pour :	244 500 € ;
- la Ville de Dijon pour :	242 230 € ;
- le CCAS de Dijon pour :	45 000 € ;
- le CCAS de Chenôve pour :	60 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention 2016-2018 joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les autres co-financeurs et partenaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2016 de 427 200 € à la SDAT ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATIONS